Contrat d'engagement Légumes 2026

Producteur

Renaud Olivia
Ferme des Bayottes
60112 Pierrefitte-en-Beauvaisis
06 87 11 27 24

Référente AMAP de ce contrat :

Cécile Fauqueux 06 24 39 96 14

Adhérent (Nom et prénom, adresse et téléphone)

Deux adhérents en cas de partage de panier !

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France).

Les signataires du contrat s'engagent en **2026** pour **50** distributions (52 parts de récolte) : chaque mercredi du **07/01/2026** au **16/12/2026** (sauf 1 à 2 dates à définir par le producteur)

Engagements de l'adhérent :

• Adhérer à l'association « Le Jardin de Poissy » pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur le site http://lejardindepoissy.org).

• Si la part de récolte est partagée entre deux bénéficiaires, ils seront tous deux adhérents de l'association « Le Jardin de Poissy » et cosigneront le présent contrat d'engagement en AMAP avec le producteur. Ils s'arrangeront entre eux pour partager la part de récolte chaque semaine ou la prendre complète à tour de rôle.

• Préfinancer la production (voir Partage de récolte et paiement).

• Se rendre au moins une fois sur la ferme d'accueil (Pierrefitte-en Beauvaisis, Oise) pendant l'année d'engagement pour participer aux ateliers pédagogiques organisés par le maraîcher.

• Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution à Poissy. En cas d'absence, l'adhérent devra trouver quelqu'un pour prendre son panier à sa place et le récupérer ensuite. Aucun remboursement ne sera effectué.

• Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning de Distribution » de l'association.

Engagements du producteur partenaire :

• Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.

• Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.

• Accueillir les adhérents sur la ferme au moins deux fois pendant l'année d'engagement.

• Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

• Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

• Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (Assemblée Générale extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bienfondé des modifications à apporter.

Contrat d'engagement Légumes 2026

Partage de récolte et paiement

Sera distribué entre le 7 janvier 2026 et le 16 décembre 2026, en 50 distributions, l'équivalent de **52 parts** de récolte (paniers) au prix unitaire de **13 €** soit un total de **676 €**.

Modalités de paiement : par chèque à l'ordre de « EARL du Fil d'Or » en 2, 4 ou 6 versements.
En cas de versements multiples, les chèques seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-après.

Veuillez indiquer vos choix (nombre de chèques, nombre de paniers) ainsi que le numéro des chèques.
Les montants indiqués correspondent à **UN** panier. À multiplier par le nombre de paniers demandés !

☐ 2 fois	*☐ 4 fois*	*☐ 6 fois*	*Encaissement*	*Nombre de paniers*	*Montant du chèque*	*Numéro du chèque*
338 €	169 €	113 €	15 janvier	*☐ 1*		
	169 €	113 €	15 mars			
		112 €	15 mai	*☐ 2*		
338€	169 €	113 €	15 juillet			
	169 €	113 €	15 septembre	*☐ 3*		
		112 €	15 novembre			

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu chaque mercredi à Poissy de 18h30 à 19h30.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur